

SEANCE DU 23 AVRIL 2014

Convocation a été adressée le 16 avril 2014 par écrit à chacun des Conseillers Municipaux pour la réunion qui se tiendra le 23 avril 2014 à vingt heures trente dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

Fixation taux indemnités Maire et Adjointes
Vote des taux d'imposition
Vote du Budget 2014
Panneaux de rues, numérotation des maisons et dénomination des nouvelles rues
Travaux 2014
Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze le vingt-trois du mois d'avril à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 16 avril 2014 s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique GOSSET Maire.

Présents : M. Louis ARMARY – Mme Maryline LURO
Mme Noëlle RELET – M. Jean-Pierre GELE
M. Bernard CAPDEVIELLE – M. Dominique GOSSET
M. Denis DAUMAS – M. Francis VIGNES
M. Louis LAFFOURCADE – M. Serge PRATDESSUS
Mme Patricia FINALDI –

Secrétaire : Mme Noëlle RELET

2014/08 - INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123.20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et Adjointes comme suit :

Commune de moins de 500 habitants

Indemnités du Maire : 17 % de l'indice brut 1015
Indemnités du 1^{er} Maire Adjoint : 4 % de l'indice 1015
Indemnités du 2^{ème} Maire Adjoint : 4 % de l'indice 1015

2014/09- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2014

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2014, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 37 460 € ;

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 soit :

- Taxe d'habitation = 8.70 %
- Foncier bâti = 8.78 %
- Foncier non bâti = 74.08 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

N°2014/10 – BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente les propositions du budget de la Commune pour l'année 2014 :

Dépenses Fonctionnement

	<i>PREVISIONS</i>
	2014
002 - Déficit fonct. reporté	
022 - Dépenses imprévues	4 500,00
023 - Virement à sect° investissement	
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	25 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	78 887,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 100,00
63 - IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	1 250,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	4 100,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	39 400,00
66 - CHARGES FINANCIERES	10 700,00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PRO	988,00
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	3 000,00
701249 - Reversement de la redevance pour po	3 000,00
73 - REVERSEMENT SUR RECETTES	
TOTAUX	170 925,00

Recettes Fonctionnement

<i>PREVISIONS</i>	
2014	
002 - Excédent fonct. reporté	78 780.00
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	19 200.00
73 – IMPOTS ET TAXES	40 932.00
74 – DOTATION ET PARTICIPATION	31 513.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500.00
TOTAUX	170 925.00

Dépenses Investissement

<i>PREVISIONS</i>	
2014	
00 - Financières	
001 - Déficit invest. reporté	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 400.00
000 - Non individualisées	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92 838.00
TOTAUX	103 238.00

Recettes Investissement

<i>PREVISIONS</i>	
2014	
00 - Financières	
001 - Excédent invest. reporté	42 258.00
10 - APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	16 000.00
28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	980,00
000 - Non individualisées	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	44 000.00
TOTAUX	103 238.00

Après délibération les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents ces propositions pour le budget 2014 de la Commune.

N°2014/11 – DENOMINATION DES RUES DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle qu'une officialisation du nom des rues est nécessaire, afin de pouvoir numéroter les habitations.

Mme Maryline LURO chargée de ce dossier, présente le travail effectué du recensement de toutes les rues qui a été validé par la commission des travaux en date du 18 avril 2014.

Après présentation le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents les dénominations comme suit à savoir que le nom officiel sera en français :

ROUTE DE SALLES – CAMINAU DE SALAS
CHEMIN DU SUBEROS – CAMIN DETH SUBEROS
RUELLE JACQUES MIR – CARREROT DETH TURON
RUELLE DU POUIC – CARREROT DETH POUIC
RUE DE L'OULET – CARRERA DETH OLET
CHEMIN DES ARRIBAU – CAMIN DETHS ARRIBAU
CHEMIN DU BALANDRAU - CAMIN DETH BALANDRAU
CHEMIN DU PONT – CARREROT DE CAP DE PONT
RUE DE L'ÉGLISE – CARRERA DERA GLEISA
RUE DES ECOLIERS – CARRERA DERA ESCOLA
CHEMIN DU PIBESTE – CAMIN DETH PIBESTA
CHEMIN DU BUALA - CAMIN DETH BUALA
CHEMIN DU BAGNESTOU – CAMIN DETH BANHESTOU
RUELLE PEYRALADE – CARREROT PEYRALADA
CHEMIN DU PEYRE – CAMIN DETH PEYRE
RUELLE OUDET – CARREROT OUDET
RUELLE DE LA MONTJOIE – CARREROT DERA MONTJOIA

N°2014/12 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL AGEDI

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Le Conseil municipal ouïe les explications du Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,
Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,
Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.G.E.D.I..

Après un vote,

L'assemblée a désigné

M. Dominique GOSSET, Maire, résidant à OUZOUS 65400 Chemin du Pibeste, domonique.gosset@neuf.fr, 06.73.98.90.39) comme représentant de la collectivité au dit syndicat qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal AGEDI.

N°2014/13 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET (supérieur à 10 %)

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle :

- modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

de supprimer l'emploi de Rédacteur Territorial créé initialement à temps non complet par délibération du 13 avril 2011 pour une durée de 3 heures par semaine , et de créer un emploi de Rédacteur Territorial à temps non complet pour une durée de 4 heures par semaine à compter du 1er juin 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la proposition du Maire (ou : du Président)
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'ajuster les crédits correspondants inscrits au budget.

N°2014/14 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire présente la lettre du Directeur des Services Fiscaux nous demandant de désigner douze commissaires titulaires et douze suppléants, pour que ce dernier puisse constituer la nouvelle commission communale des Impôts Directs :

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal propose les noms suivants :

Titulaires

Denis DAUMAS
Bernard CAPDEVIELLE
Catherine DARRE
Patricia FINALDI
Serge PEREZ
Alfred SOMPROU
Maryline LURO
Marcelle DUBRAY
Véronique ARNAUD
Jean COUTURE (bois)
Louis LAFFOURCADE (bois)
Yvette FORIO

Suppléants

Claude BORDES
Jean-Marc RANCE
Sandrine BORDES
Chantal CHAMBRIER
Jorge DE CARVALHO
Christine DESCAMPS
Eliane JUSTIS
Gilles RIMAUD
Noëlle RELET
Alain NOGUEZ
Jean-Marc DUSFOUR (34120 PEZENAS)
Marie NODENOT

N°2014/15 – TRAVAUX ASSAINISSEMENT ECOLE – PARTICIPATION COMMUNAUTE DES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la réalisation des travaux en 2012 de mise aux normes de l'assainissement individuel du bâtiment Mairie-Ecole.

Il indique qu'une part de ces travaux doit être prise en charge par la Communauté des Communes. La partie de la dépense a été calculée selon une clé de répartition basée sur les équivalents habitant. Après calcul en accord avec la Communauté des Communes suivant leur délibération en date du 22 novembre 2012, la participation de la Communauté s'élève à 2 736.51 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le montant de remboursement calculé et mandate Monsieur le Maire pour demander le remboursement.

TRAVAUX PREVUS POUR 2014

- Montée chez DAOUT (contre chez Jean-Marie CAZAJOUS)
- Pluvial chez PERUS
- Pluvial au parking du Pibeste (regard devant chez FOUCHET) pour éviter les arrivées d'eau sur la départementale.
- Canaliser l'eau au-dessus de chez PRATDESSUS et traversée de la route.
- Equipement de la cuisine de la salle des fêtes. La commission de sécurité fera une visite préalable.
- Panneaux de rue et numéros de maison (en français et en occitan) délibération pour que le nom officiel soit en français (pompiers, secours, poste, impôts, EDF, etc...).
- Participation financière aux travaux de l'école (par la communauté des communes) et remise en état de la salle du rez-de-chaussée.
- Vérification de la toiture de l'église (fuite).
- Pluvial au-delà de chez Mir (à étudier).
- Une subvention de 10 000 € a été demandée au FAR pour l'ensemble des travaux de rénovation du pluvial.

Délibérations :

N°2014/08- Indemnité de fonction du Maire et des Adjointes

N°2014/09- Vote des taux des taxes locales 2014

N°2014/10- Vote du Budget 2014

N°2014/11- Dénomination des rues du village

N°2014/12- Désignation d'un délégué au syndicat AGEDI

N°2014/13- Relèvement durée hebdomadaire secrétariat

N°2014/14 – Commission Communale des impôts directs

N°2014/15- Travaux assainissement Ecole – Participation communauté des communes

Dominique GOSSET		Louis ARMARY	
Noëlle RELET		Maryline LURO	
Jean-Pierre GELE		Bernard CAPDEVIELLE	
Denis DAUMAS		Francis VIGNES	
Louis LAFFOURCADE		Serge PRATDESSUS	
Patricia FINALDI			